

FORMULAIRE DE DÉPÔT DE MÉMOIRE

Maîtrise en informatique (3281)

IDENTIFICATION :

Nom :	Prénom :
Code permanent :	
Titre du mémoire :	

Direction de recherche :	Nom :	Prénom :
Codirection de recherche :	Nom :	Prénom :

FORME DU MÉMOIRE :

<input type="checkbox"/> Traditionnel
<input type="checkbox"/> Par articles

SI MÉMOIRE PAR ARTICLES :

Nombre d'articles (minimum 2 articles publiés ou acceptés pour publication) : _____
<input type="checkbox"/> L'étudiant(e) est l'auteur principal de tous les articles.
<input type="checkbox"/> Le mémoire respecte les règles de <i>Présentation des articles</i> de l'article A1.2 à l'annexe 1 du <i>Règlement no 8</i> . (Voir page 3).

DOCUMENTS INCLUS :

<input type="checkbox"/> Formulaire* de «Demande de présentation d'un mémoire ou d'une thèse par article» <u>pour chacun des articles</u> avec <u>toutes les signatures</u> .
<input type="checkbox"/> Formulaire* « Acceptation des coauteurs pour l'utilisation d'un article dans un mémoire ou une thèse » <u>pour chacun des articles</u> avec <u>toutes les signatures</u> .
<input type="checkbox"/> Formulaire* « Contribution de l'auteur principal et des coauteurs » <u>pour chacun des articles</u> avec <u>toutes les signatures</u> .
<input type="checkbox"/> Preuve d'acceptation ou de publication <u>pour chacun des articles</u> publiés ou acceptés pour publication.

* Les formulaires sont disponibles sur le site: <http://sciences.uqam.ca/fr/etudiants/memoires-et-theses.html>

Signature de l'étudiant(e) :	Date :
------------------------------	--------

LISTE DE VÉRIFICATION DE LA DIRECTION DE RECHERCHE (MÉMOIRE PAR ARTICLES)

Cette page doit être remplie par la direction de recherche.

VÉRIFICATIONS :

- Tous les articles ont été rédigés (et soumis pour publication) après que l'étudiant(e) ait été admis(e) au programme de maîtrise en informatique.
- Au moins deux des articles ont été publiés ou acceptés pour publication dans des revues ou des conférences, avec comité de lecture, **reconnues dans la discipline ou le champs d'études**.
- Les articles sont de l'ampleur équivalente à un travail de recherche traditionnel eu égard à la charge de travail requis pour la maîtrise en informatique.
- Les articles sont tous clairement identifiés dans les pages liminaires** du mémoire (titre, auteur(e) principal, autres auteur(es), conférence, revue, mois/année, etc.) et leur état de publication est déclaré.
- Le mémoire respecte les règles de *Présentation des articles* de l'article A1.2 à l'annexe 1 du *Règlement no 8*. (Voir page 3).

** Les pages liminaires sont celles qui précèdent l'introduction.

PRÉCISIONS :

- Il ne peut y avoir qu'un seul auteur(e) principal. Aucun article avec plus d'un auteur(e) principal n'est accepté.
- Un chapitre de volume ne peut pas être utilisé comme article.
- L'évaluation du mémoire demeure de la compétence exclusive de l'Université. L'acceptation d'un ou de plusieurs articles pour publication ne présume pas de son évaluation par le jury et ne dispense pas des corrections que le jury pourrait demander d'y apporter.

Signature de la direction de recherche :		Date :
--	--	--------

FORMULAIRE DE DÉPÔT DE MÉMOIRE

RÈGLEMENT 8

Annexe 1

A1.2 Présentation des articles

Comme garantie de qualité et pour faciliter sa lecture, le mémoire ou la thèse doit suivre un plan d'organisation du texte qui témoigne de l'uniformité du travail de recherche, et inclure notamment:

- une introduction;
- une revue critique de la littérature pertinente, le cas échéant;
- un chapitre de présentation générale comprenant un exposé de la méthodologie et du cadre théorique sous-tendant la recherche eu égard à l'article ou aux articles utilisés;
- une section présentant les liens utiles avant ou après chaque chapitre constitué d'un article;
- une conclusion comprenant une synthèse substantielle du travail et une discussion générale et intégrée des résultats;
- une bibliographie générale, constituée notamment d'une refonte des bibliographies utilisées dans les articles.

L'article ou les articles doivent suivre les normes et procédures définies dans le Guide de présentation d'un mémoire ou d'une thèse ou dans tous autres guides, autorisés par l'Université.